

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 34
POUR : 4
CONTRE : 30
Abstentions : 5
Date de la convocation :
28 mai 2024
Date d'affichage :
28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**P.E.T.R. DU PAYS AVALLONNAIS
CONTRIBUTION 2024**

Le Président informe le Conseil Communautaire que par délibération en date du 13 mai 2024, le Comité syndical du PETR du Pays Avallonnais a fixé la contribution des communautés de communes membres, à 9,16 € par habitant, pour l'année 2024, soit un montant de 66 327,56 € pour la CCS.
(montant à l'habitant 2023 : 5 €, soit une augmentation de 83 % en 2024).

Un débat s'est tenu au sein de l'Assemblée qui a évoqué notamment la situation financière du P.E.T.R., ses actions et l'absence de détails sur la contribution de base,

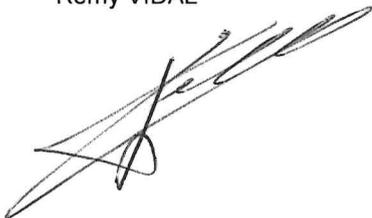
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 4 voix POUR (Béatrice BOISE - Marie-Laure GRIMARD - Jean-Louis GROGUENIN - Christian SCHILTZ), 5 abstentions (Clément POINTEAU - Guy GUENIFFEY - Sandra PICART - Marcel GEORGES - François CAMBURET) et 30 voix CONTRE (Philippe TRESPALLE - Marc MARTIN - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Christian OPIOLA - Philippe DESCHAUMES - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Jean-Michel SABAN - Frédéric CARRE - Xavier COURTOIS (2 avec le pouvoir) - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Geneviève SARTELET - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN)

NE VALIDE PAS le montant de la contribution à verser au PETR du Pays Avallonnais, sur la base de 9,16 € par habitant, pour l'année 2024.

CHARGE le Président de notifier cette délibération à Monsieur le Président du PETR du Pays Avallonnais.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE
07/06/2024



REÇU EN PREFECTURE

1e 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com